

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE 15/09/2025
ADRESSE DU CONTRÔLE

REF. 04/2025/117643/C01:1

AGENT VISITEUR
AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

Mathieu Lalxhay
AGRW. DEP-048/A/01 05/02/2029



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire
#TVA non communiqué
Adresse

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
Situation du réservoir Dans la cave
Localisation du dépotage A gauche maison

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	Voir annexe
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3300	Année d'installation	non communiqué
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	3/1/1,1	Hauteur de produit (cm)	34
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sonde 98% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Contrôle visuel de l'étanchéité	Étanche
Pollution en dehors du réservoir	Non		

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 15/09/2028



Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : LIVES-SUR-MEUSE BRUMAGNE

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2025/117643/C01-1

ANNEXES

Système de chauffage



Autorisation d'exploitation

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes un numéro d'entreprise ?
 Numéro d'entreprise

Vous êtes :
 une personne physique
 une personne morale

Prénom : [redacted] Numéro : [redacted] Boîte : [redacted]

Rue : [redacted] Localité : [redacted]

Pays : [redacted] Code postal : [redacted]

Forme juridique : [redacted]

Adresse du siège social : [redacted]

Codes postal : [redacted] Localités : [redacted]

Pays : [redacted] Courriel : [redacted]

Site web : [redacted]

Personne de contact pour le suivi de dossier :
 M.
 Mme
 Mlle
 M. [redacted]
 Mme [redacted]
 Mlle [redacted]

Prénom : [redacted] Nom : [redacted]

Localité : [redacted] Téléphone : [redacted]

Courriel : [redacted]

Site web : [redacted]

Spécial de [redacted]
 l'usage en activité d'un nouvel établissement

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

ANNEXES

Chambre de visite et accessoires

REF. 04/2025/117643/C01/1

